



**MÉMOIRE POUR LE BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION DES
APPALACHES-MAINE**

BUREAU DU NDAKINA DU GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI

3 août 2020

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte du mémoire.....	1
1. Positionnement politique à l'égard du chevauchement territorial entre la Nation W8banaki et la Nation Huronne-Wendat.....	2
2. Survol historique de la Nation W8banaki et du Ndakina.....	5
3. Survol de la présence historique des W8banakiak dans la région actuelle de l'Estrie.....	9
3.1. Toponymes w8banakiak dans les environs du tracé de la ligne électrique	9
3.2. La réserve de Coleraine (1847-1933).....	11
4. Le Bureau du Ndakina et son approche	12
5. La collaboration entre Hydro-Québec et le Bureau du Ndakina	13
6. Enjeux et préoccupations relativement au projet	14
6.1. Patrimoine archéologique et culturel.....	14
6.2. Utilisation et occupation contemporaine de la zone du projet.....	15
Conclusion.....	20
Bibliographie	21

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Carte du Ndakina	6
Figure 2. Canada ou Nouvelle France, Nouvelle Angleterre, Terres des Abénaquis, ca. 1713-1715, Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans.	7
Figure 3. A new map of the United States of North America with British Dominions on that continent &c., 1786, Bibliothèque et Archives nationales du Québec	9

MISE EN CONTEXTE DU MÉMOIRE

En février 2018, Hydro-Québec a déposé son avis de projet relatif à la ligne d'interconnexion des Appalaches – Maine. Ce projet vise la construction d'une ligne de transport d'électricité d'environ 100 km entre le poste des Appalaches, situé à Saint-Adrien-d'Irlande près de Thetford Mines, dans la Chaudière-Appalaches et un point de raccordement à la frontière entre le Québec et le Maine.

Ce projet de ligne électrique est situé au cœur du Ndakina, le territoire ancestral de la Nation W8banaki. Dans ce contexte, Hydro-Québec a entamé des discussions au printemps-été 2018 avec le Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA). Cette collaboration a permis au Bureau de partager ses enjeux et préoccupations par rapport au projet. De même, il a aussi été possible de fournir des intrants pour la rédaction de l'étude de potentiel archéologique ainsi que de réaliser une étude sur l'utilisation et l'occupation du territoire par les membres de la Nation.

Parallèlement à ces discussions avec Hydro-Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a entamé un processus de consultation en septembre 2019 avec le Bureau du Ndakina du GCNWA afin de déterminer dans quelle mesure le projet est susceptible d'avoir des effets préjudiciables sur les droits revendiqués par les W8banakiak.

Le Bureau du Ndakina a participé activement tout au long du processus de consultation avec Hydro-Québec et le MELCC. Il a notamment émis des commentaires le 17 octobre 2019 en lien avec la recevabilité de l'étude d'impact et a aussi formulé d'autres commentaires le 19 décembre 2019 en lien avec la série de réponses de l'initiateur aux questions du MELCC.

Le présent mémoire reprend les principales préoccupations, commentaires et réflexions de la Nation W8banaki ayant fait l'objet de discussions avec Hydro-Québec et le MELCC. Nous tenons à ce que ceux-ci puissent être portés à l'attention du BAPE dans le cadre de l'exercice actuel de consultation publique. La première section du mémoire vise à présenter le positionnement politique de la Nation W8banaki en lien avec les chevauchements territoriaux avec la Nation Huronne-Wendat. Cette position est importante à considérer dans la réalisation du présent projet. Par la suite, une description de la Nation W8banaki, du Ndakina et un bref rappel de la présence de la Nation en Estrie sont présentés pour bien comprendre dans quel contexte le projet s'insère et peut engendrer des impacts sur la Nation W8banaki. La quatrième et cinquième section exposent l'approche collaborative que la Nation W8banaki adopte sur le territoire avec les autres acteurs et plus spécifiquement avec Hydro-Québec relativement au projet. Finalement, la dernière section indique les enjeux et préoccupations de la Nation reliés à la réalisation du projet.

1. POSITIONNEMENT POLITIQUE À L'ÉGARD DU CHEVAUchement TERRITORIAL ENTRE LA NATION W8BANAKI ET LA NATION HURONNE-WENDAT

Depuis juin 2018, la Nation W8banaki est en discussion constante avec Hydro-Québec par rapport au projet d'Interconnexion des Appalaches-Maine. Elle tente de bâtir des relations durables avec Hydro-Québec et cela est mutuel. Tout au long du processus, la Nation a formulé des intrants précis, étant donné la connaissance du territoire ancestral, dont notamment un site de sépulture. Le Bureau du Ndakina a identifié trois (3) secteurs sensibles pour la protection du patrimoine culturel de la Nation. Les demandes formulées tout au long du processus ont été circonscrites et précises. **Le Bureau du Ndakina considère que l'étude d'impacts sur l'environnement réalisée et les études connexes associées, dont l'étude de potentiel archéologique réalisée par Archéotec, sont de bonnes qualités et nous sommes satisfaits de celles-ci.**

Le seul bémol que la Nation W8banaki désire signaler est la conduite du gouvernement du Canada en matière de consultation et d'accommodement dans le cadre de ce projet, plus particulièrement, la Régie de l'énergie du Canada. Cette dernière a fait savoir à Hydro-Québec que la Nation Huronne-Wendat devait être consultée puisqu'un protocole sur la consultation et l'accommodement a été convenu en janvier 2019 entre cette Nation et le gouvernement fédéral. La Nation W8banaki connaît bien ce protocole puisqu'elle a également signé un protocole similaire en janvier 2018. À la suite de cette requête de la Régie, la Nation Huronne-Wendat a commencé à formuler ses diverses demandes dont notamment d'avoir accès à l'étude de potentiel archéologique. Bien entendu, l'étude ne présentait aucune donnée sur les Hurons-Wendat puisque ce n'est pas leur territoire ancestral. Les Hurons-Wendat ont demandé une révision de l'étude pour les inclure, d'être présents sur le terrain pour effectuer des travaux archéologiques, etc. **La Nation W8banaki est absolument en désaccord avec l'inclusion de la Nation Huronne-Wendat dans ce processus et l'a manifesté à maintes reprises aux instances concernées.** La Nation W8banaki assume déjà très bien l'intendance de ce secteur du Ndakina.

C'est ainsi que le 25 juin 2020, le conseil d'administration du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (composé des Chefs d'Odanak et de W8linak ainsi que de deux conseillers de chacune de ces communautés) ont convenu de la résolution 005-2020-2021. Cette résolution stipule que :



RÉSOLUTION

NUMÉRO

005/ 2020-2021

LE GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI INC.	
Date de l'assemblée dûment convoquée 25-06-2020	PROVINCE DE QUÉBEC

Chevauchement territorial entre la Nation W8banaki et la Nation Huronne-Wendat

- IL EST ATTENDU QUE** depuis des temps immémoriaux, le territoire ancestral de la Nation W8banaki, le Ndakina, s'étend d'ouest en est de Masesoliantegw (rivière Richelieu) à Akigwitegw (rivière Etchemin), puis du nord au sud entre Kchi tegw (fleuve St-Laurent) et Pastonki (Boston, Massachusetts) ;
- IL EST ATTENDU QUE** la limite ouest du Ndakina est partagée avec la Nation Kanien'kehà:ka et la limite est avec la Nation Wolastoqiyik Wapsipekuk ;
- IL EST ATTENDU QUE** que cette délimitation entre les Nations ci-haut mentionnées est reconnue et respectée de façon mutuelle ;
- IL EST ATTENDU QUE** selon la perspective huronne-wendat, le Nionwentsïo chevauche le Ndakina dans les régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches ;
- IL EST ATTENDU QU'** une variété d'écrits historiques et archéologiques tout comme de nombreux toponymes attestent de la présence w8banaki dans ces secteurs et ce, dès le début de la colonisation ;
- IL EST ATTENDU QUE** la Nation W8banaki a maintenu avant et pendant la colonisation et continue de maintenir une occupation et une utilisation traditionnelles du Ndakina ;
- IL EST ATTENDU QU'** aucun rapport émanant de la Nation Huronne-Wendat ne vient appuyer ses prétentions sur les secteurs du Niowentsïo chevauchant le Ndakina ;
- IL EST ATTENDU QUE** faute de démonstrations de la part de la Nation Huronne-Wendat, la Nation W8banaki considère les prétentions de la Nation Huronne-Wendat comme une tentative de réécriture de l'histoire à leur avantage ;
- IL EST RÉSOLU** de n'accorder aucune reconnaissance aux prétentions de la Nation Huronne-Wendat concernant les secteurs du Niowentsïo chevauchant le Ndakina.

Proposée par JACQUES T. WATSO et appuyée par

QUORUM (4)


PRÉSIDENT


VICE-PRÉSIDENT


DIRECTEUR


DIRECTEUR


DIRECTEUR


DIRECTEUR

2. SURVOL HISTORIQUE DE LA NATION W8BANAKI ET DU NDAKINA

Les vestiges archéologiques laissés au cours des derniers 10 000 ans par les ancêtres des W8banakiak témoignent de leurs connaissances acquises tout au long de leurs déplacements dans les paysages changeant du Ndakina. (Pintal 2002; Hrynyck et al. 2012). En examinant les études réalisées dans l'État limitrophe du Maine et dans les régions connexes, on peut avancer que les premiers arrivants étaient des chasseurs qui suivaient les déplacements des troupeaux de caribous et pêchaient le poisson (Chapdelaine et al. 1985). Les Ancêtres de la Nation W8banaki empruntent les voies d'eau importantes comme *Kinebagw* (rivière Kennebec), *Androscoggin*, *Alsig8ntegw* (rivière Saint-François) pour remonter sur les terres situées au sud du Ndakina et au *Kchitegw* (fleuve Saint-Laurent).

Autour de 1500 ans AA, les groupes w8banakiak possède des villages semi-permanents et des campements saisonniers destinés à la pêche et à la chasse. Ces lieux d'habitation sont parfois situés à l'intérieur des terres. Vers 800 ans AA, le paysage culturel prend des nouvelles formes autour des grands axes de circulation comme les Grands Lacs, *Kchitegw* (fleuve Saint-Laurent), *Masesoliantegw* (rivière Richelieu), *Alsig8ntekw* (rivière Saint-François) et *Kweniteg* (fleuve Connecticut), etc. Les W8banakiak étirent leurs séjours sur des lieux précis selon les saisons pour des activités de pêche, de cueillette et de chasse, mais aussi pour pratiquer l'horticulture. Ils sèment les graines de maïs et de courges au printemps et reviennent à l'automne pour y faire la récolte. Ils restent mobiles, fabriquent et possèdent un peu de poterie, mais transportent des pierres locales, des pointes de projectiles, des perles de coquillages et des objets cérémoniels en argilite (Bourque 1989; Treyvaud et Plourde 2017; Blair et al. 2003).

De tout temps, les réseaux hydrographiques du Ndakina ont constitué des vecteurs de mobilité pour les W8banakiak, assurant ainsi la subsistance de la Nation. De la sorte, les W8banakiak ont réalisé des mouvements saisonniers entre le littoral atlantique et le sud de *Kchitegw* (fleuve Saint-Laurent). Pour ce faire, ils ont entre autres emprunté *Pitawbagw* (lac Champlain), *Mamlhawbagw* (lac Memphrémagog), *Namag8ntegw* (lac Mégantic), *Kinebagw* (rivière Kennebec), *Kweniteg* (fleuve Connecticut), *Wazwategw* (rivière Missisquoi) et *Koategw* (rivière Coaticook). Par l'entremise de ces lacs et rivières, ils rejoignent *Masesoliantegw* (rivière Richelieu), *Wigw8magw8tekw* (rivière

Yamaska), *Skess8ane* (rivière Magog)¹, *Alsig8ntegw* (rivière Saint-François), *W8linaktegw* (rivière Bécancour) et *Kik8ntegw* (rivière Chaudière), les menant à *Kchitegw* (fleuve Saint-Laurent) et *Nebesek* (lac Saint-Pierre) dans la portion québécoise du Ndakina.

Le Ndakina est le territoire ancestral de la Nation W8banaki. Antérieures aux frontières étatiques actuelles, les limites de l'espace territorial w8banaki sont fluides et établies en fonction des bassins hydrographiques. À cet effet, *Pnapskw* (fleuve Penobscot) et *Akigwitegw* (rivière Etchemin) forment la limite orientale du Ndakina tandis que la rivière *Merrimack* et la ligne formée par *Masesoliantegw* (rivière Richelieu) et *Pitawbagw* (lac Champlain)

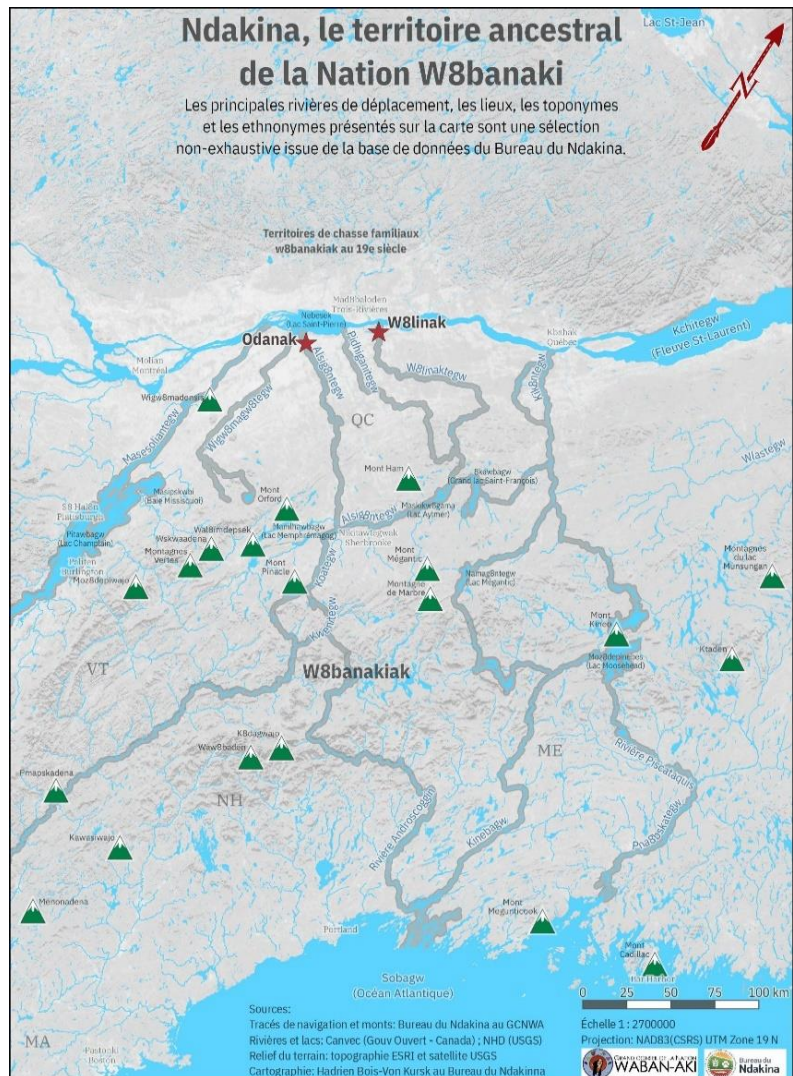


Figure 1. Carte du Ndakina

constituent la limite occidentale du territoire w8banaki. Par conséquent, le Ndakina s'étend de nos jours sur deux provinces canadiennes et quatre États américains, en l'occurrence le sud du Québec – entre *Akigwitegw* (rivière Etchemin) et *Masesoliantegw* (rivière Richelieu) –, le sud du Nouveau-

¹ Selon l'état de nos connaissances actuelles, deux autres toponymes w8banakiak sont associés à la rivière Magog, soit Sekesoonotek et Pskasewantegw. Ces derniers réfèrent fort probablement à des secteurs précis de la rivière Magog, tout comme Skess8ane.



Figure 2. Canada ou Nouvelle France, Nouvelle Angleterre, Terres des Abénaquis, ca. 1713-1715, Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans.

Brunswick, le nord du Massachusetts, le Maine, le New Hampshire et le Vermont (Grand Conseil de la Nation Waban-Aki 2015 ; Prins et McBride 2007).

La Nation W8banaki a entretenu des relations avec plusieurs Nations de la Péninsule maritime au courant de son histoire, notamment les les Mi'gmaq (Micmacs), les Wolastoqiyik (Malécites), les Passamaquoddys et les Penobscots. Lors du déclenchement de la guerre du roi Philippe (King Philip's War) en 1675, les cinq nations susmentionnées se sont alliées afin de contraindre les désirs expansionnistes des colons anglais et aux agressions iroquoises. Désignée sous le nom de la Confédération Wabanaki, elle fut particulièrement active aux XVII^e-XVIII^e siècles, ces membres prenant part aux guerres coloniales en tant qu'alliés de la France. La Confédération Wabanaki a regroupé plus de 6000 individus w8banakiak, wolastoqiyik, penobscots, passamaquoddys et mi'gmaq à son apogée, c'est-à-dire au milieu du XIX^e siècle (Sawaya 2010).

La rive nord de *Kchitegw* (fleuve Saint-Laurent) a connu entre les XVII^e-XIX^e siècles une séquence d'occupation w8banaki, au cours de laquelle des familles w8banakiak ont pratiqué la chasse de subsistance. Jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, plusieurs hommes w8banakiak d'Odanak et de W8linak ont également parcouru les forêts de la Mauricie, soit pour la chasse, ou comme guide dans les clubs privés de chasse et pêche (Gélinas 2003 ; Antaya 2009 ; Musée des Abénakis s. d.).

De nos jours, deux communautés forment la Nation W8banaki au Québec : Odanak et W8linak. Ces deux communautés ont été érigées en tant que missions jésuites en 1704 et 1708 dans le cadre des guerres coloniales. Odanak, d'une superficie de 6,59 km² (Ressources naturelles Canada 2015), est située en bordure d'*Alsig8ntegw* (rivière Saint-François) et est adjacente à la municipalité de Pierreville. Quant à W8linak, la superficie est de 0,93 km² (Idem). Cette communauté est située en bordure de *W8linaktegw* (rivière Bécancour). Les Conseils des Abénakis d'Odanak et de W8linak sont les instances politiques officielles qui représentent ces deux communautés distinctement. La Nation compte à ce jour plus de 3000 individus, localisés majoritairement au Québec et aux États-Unis. La vannerie de frêne noir, la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette, entre autres, demeurent des pratiques courantes pour les membres de la Nation W8banaki. La communauté d'Odanak est également l'hôte de l'Institut Kiuna, l'unique cégep autochtone au Québec, et du Musée des Abénakis, premier musée autochtone au Québec et dont la création remonte à 1965.

3. SURVOL DE LA PRÉSENCE HISTORIQUE DES W8BANKIAK DANS LA RÉGION ACTUELLE DE L'ESTRIE

La région du projet Interconnexion des Appalaches – Maine a constitué une zone très fréquentée par la Nation W8banaki, et ce, jusqu’à aujourd’hui (Grand Conseil de la Nation Waban-Aki 2015 ; Calloway 1989 ; 1991 et 1992 ; Provost 1983 ; Charland 2005 ; Morazain 2014). Partie intégrante du Ndakina, la région administrative de l’Estrie est occupée par la Nation W8banaki et leurs ancêtres depuis des temps immémoriaux et, jusqu’au tournant du XX^e siècle, a été l’un des importants territoires de chasse de la Nation (Grand Conseil de la Nation Waban-Aki 2015 ; P. Charland 2005 ; Charland 1964). L’emplacement d’une ancienne terre de réserve à proximité du tracé s’ajoute à des données historiques et toponymiques sur l’utilisation et l’occupation du territoire qui sont résumées ici.



Figure 3. A new map of the United States of North America with British Dominions on that continent &c., 1786, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

3.1. TOPONYMES W8BANKIAK DANS LES ENVIRONS DU TRACÉ DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE

De nombreuses voies de communication utilisées par la Nation W8banaki sillonnent la région, parmi lesquelles *Wigw8magw8tekw* (rivière Yamaska), *Kik8ntegw* (rivière Chaudière), *Alsig8ntegw* (rivière Saint-François), *Skess8ane* (rivière Magog) et *Koategw* (rivière Coaticook) (Grand Conseil de la Nation Waban-Aki 2015 ; Charland 1964 ; Day 1981 ; Charland 2005). À plus vaste échelle, les rivières susmentionnées font partie d'un réseau, voire de plusieurs réseaux de routes canotables par lesquelles les W8banakiak assurent leur mobilité et leur subsistance. Par l'entremise des lacs environnants, tels que *Namaq8ntegw* (lac Mégantic), *Memlhawbaqw* (lac

Memphrémagog) et *Mozwabi* (lac Massawippi), la Nation W8banaki a été en mesure de rejoindre les terres des actuels États du Maine et du New Hampshire, en passant notamment par *Kinebagw* (rivière Kennebec), *Pnapskw* (fleuve Penobscot), *Kweniteg* (fleuve Connecticut) et la rivière Androscoggin (Sévigny 1976 ; Charland 2005 ; Grand Conseil de la Nation Waban-Aki 2015).

Plusieurs lacs et rivières de l'Estrie situés dans la région concernée par le projet de ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine d'Hydro-Québec ont d'ailleurs des toponymes w8banakiak : *Kik8ntegw* (rivière Chaudière), *Maskik8gamak* (lac Aylmer), *8nkwbagw* (Grand lac Saint-François), *Namag8ntegw* (lac Mégantic) – qui signifie « rivière du camp du poisson » – et *Macanamack* (lac aux Araignées) et témoignent d'une utilisation et d'une occupation w8banaki :

- *Maskik8gamak* (lac Aylmer) et *Alsig8ntegw* (rivière Saint-François), qui rejoint *8kawbagw* (Grand lac Saint-François), constituent une route « naturelle » des W8banakiak. Il s'agit en effet d'une route navigable historique employée pour rejoindre Odanak, depuis *Kik8ntegw* (rivière Chaudière), ou bien *Kinebawg* (rivière Kennebec), vers la côte est américaine (Provost 1974 : 44-45 ; Goudreau 2011 : 273).
- *Kik8ntegw* (rivière Chaudière) a servi de voie de circulation et d'échange de savoirs et de biens entre *Kchitegw* (fleuve Saint-Laurent) et la partie méridionale du Ndakina pour les W8banakiak (Provost 1974 ; Courville 2003 : 79). Son toponyme, qui signifie « la rivière du champ », témoigne également d'une présence w8banaki puisque *Kik8ntegw* (rivière Chaudière) a été l'hôte d'une mission jésuite dédiée aux W8banakiak à la fin du XVII^e siècle, où la Nation pratiquait la culture du maïs (Charland 1964 : 12-13).
- *Namag8ntegw* (lac Mégantic) servait de carrefour pour aller au Sud-Ouest, vers les rivières Piscataquis – un affluent de *Pnapskw* (fleuve Penobscot) - et *Kinebawg* (Kennebec), et au nord-est, vers Odanak par *Alsig8ntegw* (rivière Saint-François). *Namag8ntegw* (lac Mégantic), et le secteur environnant se présentaient comme une voie de circulation entre *Kik8ntegw* (rivière Chaudière) et *Kinebawg* (rivière Kennebec) (Provost 1974 : 45). En outre, le réseau hydrographique de *Kik8ntegw* (rivière Chaudière) et du *Namag8ntegw* (lac Mégantic) constituait les chemins privilégiés entre cette même rivière (Chaudière), *Namag8ntegw* (lac Mégantic), la rivière Arnold, la Dead River et la Kennebec (Kesteman, 1985 : 22, cité dans Charland 2005 : 127). Dans cet axe, la route du *Grand Portage* (*Great Carrying Place*) est d'ailleurs identifiée par Courville (Courville 2003 : 171). La présence de W8banakiak est aussi attestée au *Macanamack* (lac aux Araignées), où ils établissent des campements au moins jusqu'au XVIII^e siècle et servent comme guides de pêche dans

la seconde moitié du XIX^e siècle (Meigs in Roberts, 1946 : 181, cité dans Charland 2005 : 147 ; Kesteman, 1998 :743).

Avec la création des Cantons-de-l'Est en 1792 et la prise de possession britannique de la région, l'accès aux territoires de chasse en Estrie devient un enjeu majeur pour la Nation W8banaki. Graduellement, avec l'apparition des fermes, des entreprises forestières ou encore des mines dans le paysage estrien, la pratique d'activités de subsistance découlant de leur mode de vie traditionnel se révèle plus difficile à mener pour les W8banakiak (Morazain 2014 ; Charland 2005 ; Charland 1964). Néanmoins, la région continue d'être occupée et utilisée par les W8banakiak encore aujourd'hui.

3.2. LA RÉSERVE DE COLERAINE (1847-1933)

Le tracé du projet d'Interconnexion des Appalaches – Maine est situé à quelques kilomètres de l'ancienne terre de réserve de Coleraine, ayant fait l'objet d'une revendication particulière conclue en 2017. Cette observation confirme à son tour la présence w8banaki dans la région. En 1851, le parlement du Bas-Canada a édicté *l'Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de Sauvages dans le Bas-Canada*. Cette loi, entrée en vigueur en 1853, permettait la mise à part de 230 000 acres de terre pour les Amérindiens du Bas-Canada. Les W8banakiak de W8linak, pour leur part, se voyaient allouer une réserve de 2 000 acres de terre dans le canton de Coleraine se répartissant comme suit : les lots 1 à 8 dans le rang 10, les lots 6 à 8 dans le rang 12 et les lots 1 à 8 dans le rang 13. Cette concession faisait cependant exception du Petit Lac Saint-François sise à l'intérieur de ses limites (BAC 1858).

Les W8banakiak de W8linak ont déposé un dossier de revendication particulière auprès de la Couronne fédérale le 4 mai 2011. Le 30 octobre 2017, la Couronne fédérale a reconnu ses torts dans ce dossier de revendication. Elle a admis ne pas avoir consulté la Première Nation au sujet de l'emplacement de la réserve, n'a pas pris de mesures pour surveiller la réserve et y protéger les intérêts des W8banakiak et n'a pas enquêté au sujet du pillage de bois. La Couronne n'a pas conseillé les W8banakiak au moment de la cession et a accepté une cession nulle. La Couronne n'a pas non plus disposé les terres cédées dans le meilleur intérêt des W8banakiak.

4. LE BUREAU DU NDAKINA ET SON APPROCHE

Le Bureau du Ndakina du GCNWA représente et appuie les Conseils des Abénakis d’Odanak et de W8linak en matière d’affirmation, de consultations et de revendications territoriales, de gestion du patrimoine archéologique, ainsi que d’environnement et d’adaptation aux changements climatiques. La recherche est une activité importante du bureau, que ce soit au niveau historique, anthropologique, archéologique ou environnemental, en vue d’acquérir les connaissances nécessaires à une gestion durable et responsable du territoire ancestral : le Ndakina. Le Bureau du Ndakina veille également à développer des liens étroits avec les membres de la Nation et à favoriser la pérennité des savoirs et pratiques des W8banakiak.

Dans sa volonté de défendre les intérêts et les droits des W8banakiak au Québec, le Bureau du Ndakina en est venu rapidement à préconiser une approche d’affirmation territoriale plutôt que de revendication territoriale globale. Une telle démarche nécessite de mener des négociations dans un esprit de partenariat et de collaboration avec les gouvernements, les organismes de conservation, les initiateurs de projets et les autres intervenants présents sur le Ndakina afin d’obtenir une meilleure prise en compte des droits et intérêts des W8banakiak sur le territoire ancestral, et ce, sans avoir besoin de procéder à des démarches judiciaires qui peuvent être source de confrontations, longues, coûteuses et fastidieuses pour les Premières Nations. Grâce à cette approche et en raison de ses connaissances et expertises variées, le Bureau du Ndakina tisse des collaborations et des partenariats diversifiés, exerce un leadership environnemental positif et aspire de plus en plus à assumer un rôle d’intendance sur le Ndakina. À ce titre, le Bureau du Ndakina siège en tant que membre actif à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de l’Estrie et représente la Nation W8banaki au sein de divers organismes de bassins versants et d’organismes de concertation.

5. LA COLLABORATION ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET LE BUREAU DU NDAKINA

Comme stipulé auparavant, les discussions entre Hydro-Québec et le Bureau du Ndakina du GCNWA ont démarré au printemps-été 2018. Depuis ce temps, plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu avec Hydro-Québec, qui ont mené à une étroite collaboration. Des échanges téléphoniques en continu et des suivis rapides des enjeux ont été réalisés.

Cette collaboration a permis au Bureau de partager les enjeux et préoccupations qui sont présentés à la section suivante. De même, il a aussi été possible de fournir des intrants pour la rédaction de l'étude de potentiel archéologique ainsi que de réaliser une étude d'utilisation et occupation du territoire. Bref, Hydro-Québec a fait preuve d'ouverture et de respect durant le processus.

6. ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS RELATIVEMENT AU PROJET

Cette section présente les enjeux relatifs à la réalisation du projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches – Maine. Ces enjeux ont été discutés auparavant avec Hydro-Québec et le MELCC au courant du processus d'évaluation des impacts. Le Bureau du Ndakina a notamment partagé des préoccupations en lien avec le patrimoine archéologique et culturel ainsi que l'utilisation et l'occupation contemporaine de W8banakiak de la zone du projet.

6.1. PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET CULTUREL

Afin de réaliser le projet d'interconnexion des Appalaches-Maine, Hydro-Québec TransÉnergie doit s'assurer que ses activités n'affectent pas l'intégrité de tout élément patrimonial protégé par la loi ou valorisé par la population ainsi que par la Nation W8banaki. Hydro-Québec TransÉnergie a donc confié à Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés le mandat de réaliser les études d'avant-projet relatives à la nouvelle interconnexion. Dans le cadre de son étude d'impact, la Direction Environnement a désiré connaître le potentiel archéologique du corridor à l'étude afin de pouvoir évaluer les impacts du projet sur le patrimoine archéologique et proposer des mesures d'atténuation. Cette étude a été réalisée par les Entreprises Archéotec Inc., consultants en archéologie.

L'étude de potentiel réalisée par Archéotec a fourni une base de données et une cartographie qui regroupent l'ensemble des données archéologiques et paléographiques, des informations patrimoniales ainsi que les sources historiques existantes sur le territoire à l'étude. L'analyse de ces données a permis de déterminer l'emplacement de 22 zones de potentiel archéologique en lien avec l'occupation ancestrale w8banaki sur le territoire visé par les travaux de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine.

L'étude de potentiel réalisée par Archéotec vient corroborer les données recueillies par les divers travaux archéologiques réalisés par le Bureau du Ndakina. Elle démontre aussi l'importance des différents portages utilisés par les W8banakiak et leurs ancêtres depuis des millénaires. Il faut aussi noter la présence d'un site de sépultures historiques situé sur les rives d'un cours d'eau de la zone d'étude. Ce site connu par le Bureau du Ndakina est un facteur sensible pour les membres de la Nation et les travaux à effectuer sont un sujet discuté avec le promoteur.

Les interventions archéologiques sur le terrain ou sur le patrimoine culturel perturbent des lieux et des contextes où résident les mémoires (spirituelle, matérielle et sacrée) des ancêtres des

W8banakiak. C'est pour cette raison que le Bureau du Ndakina insiste sur l'importance de développer un plan de gestion, de communication et de collaboration dès le début d'un projet qui vise le patrimoine archéologique de la Nation. Ce plan de gestion entend exiger des normes plus exigeantes en matière de recherche et de gestion du patrimoine archéologique, notamment : 1) que la Nation puisse définir en collaboration les objectifs et les méthodologies utilisés; 2) que les membres de la Nation puissent visiter et participer; 3) que les données soient retournées au Bureau du Ndakina. Cette stratégie proactive vise à assurer que les travaux archéologiques réalisés sur le Ndakina servent en premier lieu les intérêts de la Nation et permettent aux W8banakiak de se réapproprier leur passé.

Dans ce contexte, le Bureau du Ndakina croit que la participation de leurs archéologues à l'élaboration des stratégies des travaux de terrain et aux inventaires archéologiques sur les zones concernant la Nation W8banaki serait l'une des mesures à considérer pour atténuer les impacts du projet sur le patrimoine archéologique w8banaki. Cette participation permettra au Bureau du Ndakina de renforcer ces connaissances sur le patrimoine archéologique au sein du corridor d'étude qui a fait l'objet de peu de recherches archéologiques. Le Bureau du Ndakina croit que certaines zones sensibles pour la Nation pourraient être fouillées par leurs archéologues et une équipe composée de membres de la Nation. Ce type de projet permet de renouer d'une façon concrète et physique avec le passé. Cette initiative pourrait être soutenue par le promoteur.

Le Bureau du Ndakina et l'équipe Environnement d'Hydro-Québec travaillent depuis deux ans à l'élaboration de chaque étape du processus archéologique. La participation du Bureau du Ndakina au projet d'interconnexion des Appalaches-Maine permet de valider les données sur l'occupation et l'utilisation des ressources aux périodes anciennes. Ces informations bonifient nos connaissances sur la présence W8banaki sans l'actuelle région de l'Estrée à laquelle s'ajoutent des données plus récentes sur l'utilisation et l'occupation traditionnelle W8banaki dans ce secteur. En effet, les résultats archéologiques mis en convergence entre le corpus de données issues de l'étude sur l'utilisation et l'occupation contemporaine du territoire (UOT) mettent en lumière une continuité d'occupation de la zone d'étude par les W8banakiak.

6.2. UTILISATION ET OCCUPATION CONTEMPORAINE DE LA ZONE DU PROJET

Le portrait historique de la présence w8banaki en Estrie présenté ci-haut rappelle la dépossession progressive des W8banakiak de ces terres, les reléguant de plus en plus vers le Nord-Ouest. Le territoire estrien est aujourd'hui densément peuplé et morcelé en plusieurs lots privés où subsistent

peu de terres publiques. Nous verrons que cette privatisation du territoire rend aujourd'hui son accès difficile pour les membres de la Nation. L'Estrée est pourtant une zone très convoitée par les membres de la Nation en raison de l'abondance de gibier et de poissons.

Dans son rapport présentant un *Portrait de l'utilisation et de l'occupation du territoire de la Nation W8banaki, le Ndakina, dans la zone du projet d'Interconnexion des Appalaches-Maine d'Hydro-Québec* (juin 2019), le Bureau du Ndakina a transmis à Hydro-Québec une synthèse des données disponibles attestant de la pratique d'activités alimentaires, rituelles et sociales dans les environs de la zone du projet. Il s'agit d'un portrait qui se restreint aux données d'utilisation et d'occupation du territoire (UOT) auxquelles le Bureau du Ndakina a eu accès dans le cadre de ses études, qui ne peuvent être exhaustives. Ce portrait ne peut donc être utilisé qu'à titre indicatif des modalités selon lesquelles les membres fréquentent ces secteurs. Il est également connu que d'autres W8banakiak s'y rendent, auxquels la méthodologie employée n'a pas donné accès. En résumé, les principales activités concernées par le projet sont : la chasse, la pêche, des activités à caractères rituel et spirituel, des séjours en nature et la cueillette. Ces activités impliquent des savoirs qui ont été transmis de génération en génération, comportent des éléments liés à la culture w8banaki et font partie intégrante de la construction identitaire et culturelle.

Premièrement, les chasses des membres dans ce secteur concernent principalement le cerf de Virginie, bien que certains membres y convoitent aussi l'orignal, le petit gibier (lièvre et gélinotte huppée), les oiseaux migrateurs et le dindon sauvage. Ces activités font partie intégrante de l'UOT et de l'expérience globale reliée à la pratique des droits ancestraux des membres sur le territoire à l'étude. Malgré la présence de données d'abattage à plusieurs endroits de la zone d'étude du projet, l'étude du Bureau du Ndakina n'a pas permis d'identifier des sites sensibles précis propres à la chasse. Des enjeux au sujet de l'habitat ont été néanmoins soulevés et seront discutés.

Deuxièmement, le corridor du projet de la ligne d'interconnexion croise ou borde plusieurs cours d'eau où des membres de la Nation pêchent, notamment *Alsig8ntegw* (rivière Saint-François) et *Kik8ntegw* (rivière Chaudière) ainsi que sur *Maskik8gamak* (lac Aylmer), *8kawbagw* (lac Saint-François), *Namag8ntegw* (lac Mégantic), *Macanamack* (lac aux Araignées) et Drolet. De plus, puisqu'il s'agit de lacs fort fréquentés pour la pêche, il est très probable que d'autres membres s'y rendent dans le futur. Plusieurs consacrent une grande partie de leur été à la pêche. Elle constitue pour eux une activité familiale et ancestrale importante qui les lie à leur culture.

Troisièmement, un lieu dans les alentours de la zone projetée de la ligne d'interconnexion accueille annuellement un rituel d'une grande importance culturelle.

Finalement, des membres de la Nation cueillent des plantes et des petits fruits, alors que d'autres fréquentent la région pour des randonnées et des moments en nature. Ces informations confirment que les parcs régionaux et nationaux situés à proximité du corridor sont d'une grande importance pour la Nation en raison de la continuité d'utilisation qu'en ont plusieurs membres.

Enjeux et préoccupations relativement à l'utilisation contemporaine du territoire

Bien que les membres de la Nation rencontrés ne soient pas nécessairement opposés à l'idée de la construction d'une ligne électrique, ils ont formulé des préoccupations au Bureau, que nous avons ordonnées sous trois thèmes : la quantité et la qualité des ressources ; l'accès et le déboisement ; et l'importance symbolique et culturelle du territoire.

Les ressources

La quantité et la qualité des ressources constituent un premier enjeu d'importance. Plusieurs membres de la Nation fréquentent la région pour ces raisons, malgré de nombreuses contraintes. Il est important que les populations de ressources fauniques ne subissent pas d'impact de la construction d'une ligne électrique. En raison de l'importance de la pêche dans cette région, des membres sont préoccupés par les travaux qui auront lieu près des cours d'eau (lacs et rivières) ou dans des milieux humides. Le Bureau du Ndakina a émis à Hydro-Québec cette préoccupation et lui a notamment demandé de démontrer la manière dont il atténuera les impacts sur le poisson et son habitat, sur le gibier et particulièrement les espèces recherchées par les membres de la Nation. Les bandes riveraines devront aussi être protégées et une attention particulière devrait être portée à évaluer et atténuer les impacts du projet ayant le potentiel d'exacerber les effets cumulatifs de l'empreinte anthropique.

Accès et déboisement

Plusieurs témoignages de membres ont relevé des caractéristiques propres au territoire de l'Etrie : un territoire convoité pour son abondance de gibier, mais morcelé en terres privées, en plus du découpage du territoire par les routes et chemins. En surcroît, il n'y a que très peu de terres publiques à proximité du corridor du projet. Le projet de ligne d'interconnexion s'insère donc dans un contexte sociogéographique où la privatisation, l'aménagement et l'exploitation du territoire ont déjà beaucoup diminué son accès au territoire et la possibilité pour les membres de la Nation d'y pratiquer leurs activités à caractère alimentaire, rituel ou social. Ce contexte défavorable est exacerbé par la tendance actuelle vers une monétisation de l'accès aux terres privées à des fins de chasse, alimentée par le fort attrait de la région pour la pratique de cette activité. Plusieurs membres

ont d'ailleurs cessé de pratiquer leurs activités traditionnelles dans ce secteur en raison des difficultés d'accès croissantes.

Bien qu'une entente spécifique entre le gouvernement du Québec et les Conseils de bande d'Odanak et de Wôlinak offre aux membres des opportunités de chasse et de piégeage en Estrie, celle-ci se limite à la pratique de ces activités et ne favorise pas directement l'accès au territoire ancestral. Les membres de la Nation font ainsi toujours face à une difficulté d'accès. De plus, l'aire de pratique actuelle de l'entente a pour limite ouest *Namag8ntegw* (lac Mégantic). Plusieurs membres nous disent attendre et espérer que cette aire soit étendue jusqu'à *Kik8ntegw* (rivière Chaudière) pour retourner y chasser.

Par ailleurs, considérant les modalités de la pratique des chasseurs, les principales préoccupations concernent l'accès aux chemins et aux sites durant et après les travaux. Si l'accès est maintenu tel qu'il est actuellement, le déboisement ne semble pas poser de problème en soi, puisqu'il peut créer des lieux où la chasse serait plus aisée. Certains affirment que le débroussaillage qui s'y opère crée de jeunes pousses qui attirent les cerfs de Virginie.

L'importance du territoire

Le Ndakina est nécessaire à la tenue d'activités alimentaires, rituelles ou sociales. Un lien fort rattache les membres au territoire, à leur pratique et à leur culture. Ces activités contribuent à un sentiment de continuité culturelle à travers le temps et l'espace. En surcroît, l'héritage culturel se vit et se transmet sur le territoire et par le territoire. Bien qu'il ne soit pas la propriété exclusive des W8banakiak, les membres n'en demeurent pas moins attachés et soucieux de son soin. En bref, ils ressentent et expriment une forte responsabilité d'intendance envers celui-ci. Qui plus est, outre les membres qui utilisent régulièrement le territoire concerné par le projet de ligne électrique, celui-ci porte en lui-même une valeur intrinsèque pour les W8banakiak. En effet, *Namag8ntekw* (lac Mégantic) et la région environnante ont une grande importance historique, culturelle et symbolique pour la Nation W8banaki qui dépasse son unique usage.

On sait que l'accès au territoire est essentiel à la transmission de savoir-être et de savoir-faire culturels et à un sentiment de continuité culturel. Dans le contexte du Ndakina, cette transmission et cette continuité apparaissent affectées par l'accumulation de projets de développement et par la perte d'accès au territoire. Plusieurs membres se préoccupent du sort du Ndakina dans son ensemble même s'ils n'occupent pas le secteur spécifique concerné par le projet de ligne électrique. Ils anticipent que la ligne électrique ajoute une pression supplémentaire pour la Nation, puisqu'elle

s'inscrit dans un contexte où l'aménagement et l'exploitation du territoire de l'Estrie dans son ensemble ont déjà grandement diminué l'accès à des territoires naturels de qualité pour y tenir leurs activités traditionnelles.

Dans ce contexte, le Bureau du Ndakina croit que le soutien aux activités communautaires liées à la culture w8banaki et sa transmission serait une bonne mesure pour atténuer les impacts du projet. Le Bureau du Ndakina s'est dit prêt à ouvrir un dialogue avec Hydro-Québec quant aux mesures et aux initiatives que le promoteur pourrait soutenir et à la manière dont ce soutien pourrait être mis en place. Cette préoccupation est reliée à l'évolution historique et contemporaine des conditions soutenant l'exercice de leurs droits, sous la pression cumulée de différentes activités et infrastructures. La réalisation du projet risque d'influencer les opportunités futures de restauration ou d'amélioration des conditions soutenant l'exercice des droits en consolidant les fonctions socio-économiques du territoire.

CONCLUSION

Le projet de la ligne d'Interconnexion des Appalaches — Maine est situé au cœur du Ndakina. Tel que présenté dans ce mémoire, plusieurs informations historiques, orales et archéologiques témoignent de la présence continue de la Nation W8banaki dans la région depuis des temps immémoriaux. Aujourd'hui, la région de l'Estrée est encore une zone très convoitée par les membres de la Nation en raison de l'abondance de gibier et de poissons, malgré le développement et la privatisation des terres.

Dans ce contexte, ce projet de ligne hydroélectrique soulève des enjeux et des préoccupations pour la Nation W8banaki qui ont été présentés auparavant. Les impacts du projet sur le patrimoine archéologique et culturel ainsi que sur l'utilisation et l'occupation traditionnelle du territoire doivent être pris en considération dans la réalisation du projet. Notre collaboration avec Hydro-Québec et le MELCC est positive et constructive, ce qui nous permet de croire que la majorité des enjeux soulevés seront pris en compte.

Finalement, nous tenons à réitérer la position de la Nation W8banaki relativement aux chevauchements territoriaux avec la Nation Huronne-Wendat. Faute de démonstration de la part de la Nation Huronne-Wendat, la Nation W8banaki considère les prétentions de la Nation Huronne-Wendat comme une tentative de réécriture de l'histoire à leur avantage. Par conséquent, la Nation W8banaki n'accorde aucune reconnaissance aux prétentions de la Nation Huronne-Wendat concernant les secteurs du Nionwentsio chevauchant le Ndakina.

BIBLIOGRAPHIE

- Antaya, François. 2009. « Chasser en échange d'un salaire : les engagés amérindiens dans la traite des fourrures du Saint-Maurice, 1798-1831 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 63 (1): 5-31.
- Blair, Susan, Karen Perley. 2003. « Wolastoqiyik Ajemseg: The People of the Beautiful River at Jemseg ». *Fredericton, N.B.: New Brunswick Culture and Sport Secretariat, Heritage Branch, Archaeological Services*.
- Bibliothèque et Archives Canada (BAC). 1858. « Collection nationale de cartes et plans : Plan of Indian Reserve in the Township of Coleraine ». 27 Février.
- Bourque, Bruce J. 1989. « Ethnicity on the Maritime Peninsula, 1600-1759 ». *Ethnohistory* 36 (3): 257-84.
- Bourque, Bruce J. 1995. « Diversity and Complexity in Prehistoric Maritime Societies ». *Plenum Press*.
https://books.google.com/books/about/Diversity_and_Complexity_in_Prehistoric.html?hl=fr&id=Ab_7NuAczhoC.
- Calloway, Colin G. 1989. « The Abenaki ». *New York : Chelsea House Publishers*.
- . 1991. « Dawnland Encounters : Indians and Europeans in Northern New England ». *University Press of New England. Hanover*.
- . 1992. « The Abenakis and the Anglo-French Borderlands ». In *New England/New France, 1600-1850, Boston University Press, 18-27*. Boston.
- Chapdelaine, Claude. 1985. Sur les traces des premiers Québécois in *Des éléphants, des caribous... et des hommes. La période paléoindienne. Recherches amérindiennes au Québec*, 15(1-2), 3-6.
- Charland, Philippe. 2005. « Définition et reconstitution de l'espace territorial du Nord-Est américain : la reconstruction de la carte du W8banaki par la toponymie abénakise au Québec Aln8baïwi Kdakina - Notre monde à la manière abénakise ». *Thèse de doctorat, Montréal: Université McGill*. http://digitool.library.mcgill.ca/R/?func=dbin-jump-full&object_id=85138&local_base=GEN01-MCG02.
- Charland, Thomas-M. 1964. « Histoire des Abénakis d'Odanak (1675-1937) ». *Montréal: Les Éditions du Lévrier*.
- Courville, Serge. 2003. « Le paysage régional à l'époque de Durham ». In *Histoire de la Beauce-Etchemin-Amiante. Les Presses de l'Université Laval*. Québec.
- Day, Gordon M. 1981. « The Identity of the Saint Francis Indians ». *National Museums of Canada*. Ottawa.
- Gélinas, Claude. 2003. « La Mauricie des Abénaquis au XIXe siècle ». *Recherches amérindiennes au Québec* 33 (2): 44-56.
- Goudreau, Serge. 2011. « Les Abénaquis sur la Chaudière (Beauce) ». *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française* 62 (4): 273-91.
- Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. 2015. « Le Ndakinna de la Nation W8banaki au Québec. Document synthèse relatif aux limites territoriales ». *Wôlinak: Bureau du Ndakinna / Grand Conseil de la Nation Waban-Aki*.
- Hrynyck, M. G., Betts, M. W., & Black, D. W. (2012). « A Late Maritime Woodland period dwelling feature from Nova Scotia's South Shore: Evidence for patterned use of domestic space ». *Archaeology of Eastern North America*, 1-25.
- Kesteman, Jean-Pierre. 1998. « Histoire des Cantons de l'Est ». *Québec: Institut québécois de recherche sur la culture*.
- Morazain, Jeanne. 2014. « Sutton, terre des Abénakis ». *Histoire Québec* 19 (3): 15-19.

- Musée des Abénakis. s. d. « Suivez le guide ! Les guides Abénakis dans les clubs de chasse et de pêche privés de la Mauricie ».
- Obomsawin, Jean-Louis R. 1995. « Regards sur l'Histoire des Abénakis ». *Cahier d'histoire des Abénakis* 1 (2): 48.
- Pintal, Jean-Yves. 2002. « De la nature des occupations paléoindiennes à l'embouchure de la rivière Chaudière ». *ProQuest*.
- Prins, Harald E. L, et Bunny McBride. 2007. « Asticou's Island Domain: Wabanaki Peoples at Mount Desert Island, 1500-2000 ». Vol. 1. *Boston: National Park Service, U.S. Dept. of the Interior*.
- Provost, Honorius. 1983. « Les Abénaquis sur la Chaudière ». *Québec: Éditions de la Nouvelle-France/Séminaire de Québec*.
- Ressources naturelles Canada, 2015. « Terres autochtones-Québec » [shapefile], version 2.0.3.1, Géobase-Terres autochtones du Canada, Edmonton, Secteur de la Terre, *Direction de l'arpenteur général*.
- Sawaya, Jean-Pierre. 2010. « Les Amérindiens domiciliés et le protestantisme au XVIIIe siècle: Eleazar Wheelock et le Dartmouth College ». *Historical Studies in Education/Revue d'histoire de l'éducation*.
- Sévigny, Paul-André. 1976. « Les Abénaquis : habitat et migrations (17e-18e siècles) ». *Montréal: Éditions Bellarmin*.
- Treyvaud, Geneviève, et Michel Plourde. 2017. « Les Abénakis d'Odanak, un voyage archéologique ». *Odanak: Musée des Abénakis*.